



Thorame-Haute

DICRIM



Feux de forêt, avalanches, éboulements et mouvements de terrain, inondations rapides, sismicité

Dossier d'information Communal sur les Risques Majeurs

Edition 2016

Editorial



Informations et adresses utiles

Mairie : 04 92 83 90 86

Météo France : 0892 68 02 04

SAMU : 15

SECOURS : 18 / 112

Gendarmerie : 17

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter en mairie le DICRIM complet ou consulter les sites suivants :

- www.france.meteofrance.fr
- www.prim.net
- www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr
- www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- www.cartorisque.prim.net
- www.cypres.org

Ce document a été réalisé par le cabinet conseil LEXIS

www.cabinet-lexis.com

L'actualité montre qu'aucune commune n'est à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant une réaction rapide :

- Phénomènes climatiques extrêmes (tempête, inondations, chute de neige ...)
- Problèmes sanitaires (canicule, grippes...)
- Perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable, dysfonctionnement de l'alimentation en énergie...)
- Accidents de toutes natures (transport, incendie ...)

Deux documents ont été élaborés :

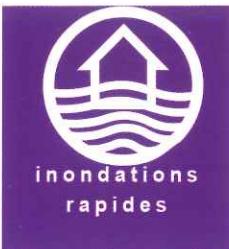
- Un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) synthétisant les risques majeurs présents sur le territoire de la commune et leurs conséquences sur les personnes et les biens. Il précise les mesures individuelles et collectives pour en minimiser les effets, en particulier les comportements à adopter en cas d'évènement.
- Un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) forme avec le plan (ORSEC) une nouvelle chaîne complète et cohérente de gestion dès l'évènement portant atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement. Organisant la réponse de proximité en prenant en compte l'accompagnement et le soutien aux populations ainsi que l'appui aux services de secours, le PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile.

Consultable en mairie, nous vous invitons à en prendre connaissance, afin que vous soyez préparés au mieux en cas de survenance d'un évènement. L'information est la première mesure qui permettra une réactivité efficace de l'ensemble de la population.

Avec mes sentiments dévoués,

Le Maire,

M. OTTO-BRUC Thierry

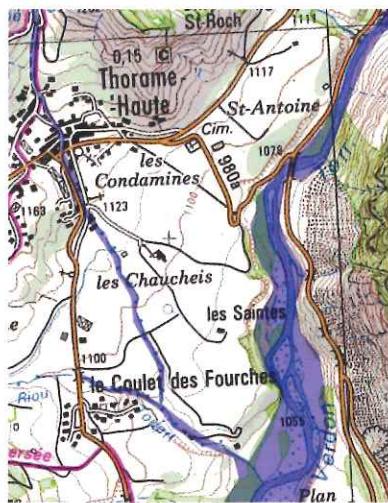


Quels sont les risques d'inondation à Thorame-Haute ?

La commune de Thorame-Haute est concernée par le risque de crues torrentielles. Elles font suite à de violentes précipitations (dont orages) sur le bassin versant. Les eaux de ruissellement se concentrent alors dans les torrents qui se retrouvent en crue. La puissance de l'eau peut engendrer une forte érosion et un transport de matières (pierres, gravats) qui peuvent former un barrage ou des embâcles.

Les principaux cours d'eau concernés par le risque d'inondation sont :

- Le Verdon : sa crue peut conduire à l'inondation du camping, la coupure de la route départementale 908 au niveau du Clot Hubert, des ponts du Moulin et de Saint Antoine.
- Le Riou : sa crue peut conduire à l'inondation du bourg de Thorame-Haute.



Que faire en cas d'inondation ?

Vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'INONDATION

Consultez le dossier déposé en mairie

CONSIGNES EN CAS D'INONDATION



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Montez à pied dans les étages



Fermez le gaz et l'électricité



Ecoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Quels sont les risques d'avalanche à Thorame-Haute ?

rame-Haute est concernée par plusieurs zones d'avalanche. Elles ont fait l'objet des Enquêtes Permanentes d'Avalanches. Les couloirs identifiés

rant de la Montagne de Cordeil et qui suit le Ravin de Cordeil.

rrant de la Montagne de Cordeil au niveau du Rompuas. La route 2 n'est pas directement menacée.

rrant du Bois de la Colle Baudet vers le Verdon pouvant conduire à la route départementale 908.

rrant du Bois des Chailles.

rant du Petit Coyer .



Que faire en cas d'avalanche?

Vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'AVALANCHE

Consultez le dossier déposé en mairie

CONSIGNES EN CAS D'AVALANCHE

Al'intérieur

En période critique



- ▶ Ecoutez la radio
- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ Fermez portes, volets, fenêtres
- ▶ Eloignez vous des portes et fenêtres

Pendant



- ▶ Ne sortez pas des bâtiments



- ▶ Fuyez latéralement



- ▶ Essayez de nager



- ▶ Formez une poche d'air

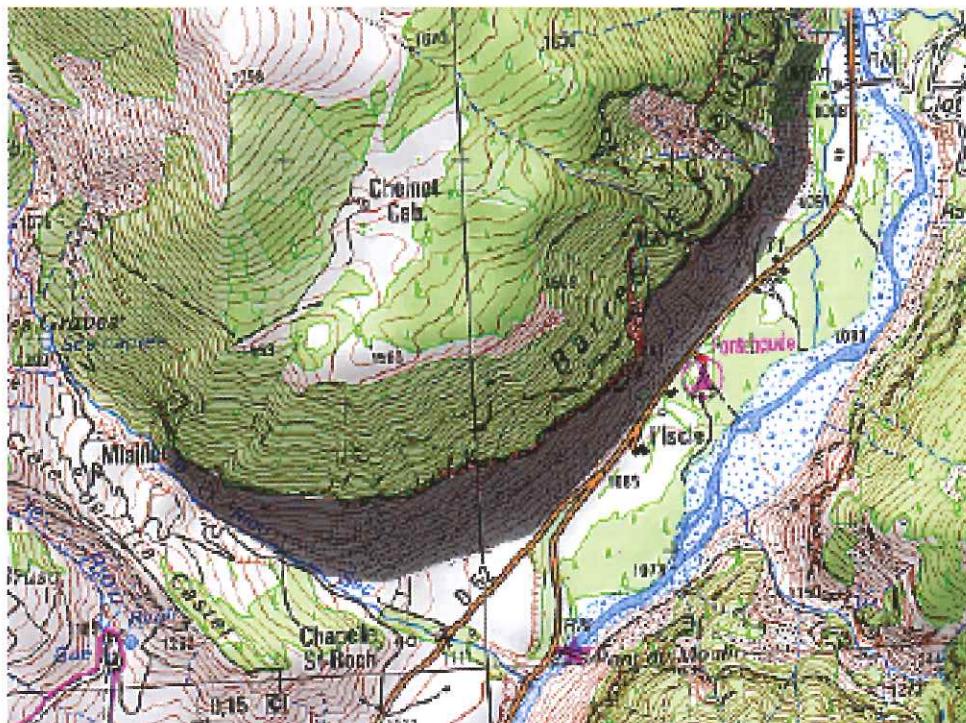


Quels sont les risques d'éboulement à Thorame-Haute ?

Eboulement

La commune de Thorame-Haute est concernée par un risque d'éboulement de terrain (falaise).

La principale zone d'éboulement de terrain identifiée sur la commune de Thorame-Haute se situe en aval de la Barre de Chenet en face du Clot Hubert (en grisé sur la carte).



Que faire en cas d'éboulement?

Vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'EBOULEMENT

Consultez le dossier déposé en mairie

CONSIGNES EN CAS D'EBOULEMENT

Pendant

Protégez vous la tête avec vos bras

A l'intérieur



- ▶ Abritez vous sous un meuble solide
- ▶ Eloignez vous des fenêtres

A l'extérieur



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

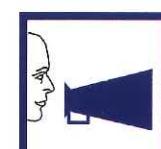
Après



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Evacuez le bâtiment et n'y retournez pas
- ▶ Ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ Eloignez vous de la zone dangereuse
- ▶ Rejoignez le lieu de regroupement



Quels sont les risques de feux de forêt à Thorame-Haute ?

Feux de forêt

La commune de Thorame-Haute est concernée par le risque de feux de forêt comme la plupart des communes du département. Cependant le risque est considéré comme moyen par le Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'incendie. La commune dispose d'importants massifs forestier dont la forêt des Serpeigier, le bois du Pré d'Issole...

Que faire en cas de feux de forêt?

Vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE FEUX DE FORêt

Consultez le dossier déposé en mairie

CONSIGNES EN CAS DE FEUX DE FORêt

L'incendie est proche



- ▶ Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- ▶ Arroser les abords



- ▶ Fermez les vannes de gaz et des produits inflammables



- ▶ Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- ▶ Fermez volets, portes, fenêtres
- ▶ Calfeutrer vous avec des linges mouillés



- ▶ Ne vous approchez jamais du feu de forêt

- ▶ Ne sortez pas sans ordre des autorités



Quels sont les risques de séisme à Thorame-Haute ?

Zone de sismosité moyenne (4)

Séisme

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

Que faire en cas de séisme?

Vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE

Consultez le dossier déposé en mairie

CONSIGNES EN CAS DE SEISME

Pendant - Protégez vous la tête avec les bras



- ▶ A l'intérieur : Protégez vous sous un meuble solide



- ▶ A l'extérieur : Eloignez vous des bâtiments, pylônes, arbres

Si vous êtes en voiture, restez-y.

Après



- ▶ Fermez le gaz et l'électricité



- ▶ Fermez volets, portes, fenêtres
- ▶ Calfeutrer vous avec des linges mouillés



- ▶ Ecoutez la radio
- ▶ Respectez les consignes des autorités



- ▶ Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



CONSIGNES GENERALES

Un certain nombre de consignes générales à suivre « Avant, Pendant et Après » une alerte ont été définies.

AVANT

Prévoir les équipements minima : radio portable avec piles, lampe de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures, vêtements de rechange, matériel de confinement.

S'informer en mairie des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte ;

Organiser le groupe dont on est responsable, discuter en famille des mesures à prendre si une catastrophe survient (protection, évacuation, points de ralliement).

Simulations : y participer ou les suivre, en tirer les conséquences et enseignements.

PENDANT

Évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque.

S'informer : écouter la radio : les premières consignes seront données par France Inter.

Informier le groupe dont on est responsable.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

APRÈS

S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.

Informier les autorités de tout danger observé.

Apporter une première aide aux voisins ; penser aux personnes âgées et handicapées.

Se mettre à la disposition des secours.

Évaluer : les dégâts, les points dangereux et s'en éloigner.

Ne pas téléphoner

